



Syndicat Intercommunal des Terrains de Tennis du Dorlay
MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ
34 rue de la République
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ



**Procès-verbal de la réunion du Syndicat Intercommunal
des terrains de tennis du Dorlay du 29 novembre 2022**

Séance publique du : 29 novembre 2022 à 18 heures 30 en Mairie de Saint Paul en Jarez

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VOINOT

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 6

Membres présents à la séance :

Membres titulaires : *M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN*

Membre suppléant : M. Sébastien FINARELLI

Etaient aussi présents à la séance sans droit de vote les suppléants : M. Michel MATHIE, M. Roger SANIAL

Membres titulaires excusés : Madame Delphine VINCENT (donne procuration à Monsieur Sébastien FINARELLI),

Membres suppléants excusés : *Mme Véronique HENRY, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Pierrick MONTEIL*

Titulaires : M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT, Mme Delphine VINCENT.

Suppléants : M. Michel MATHIE, M. Roger SANIAL, M. Pierrick MONTEIL, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Sébastien FINARELLI, Madame Véronique HENRY.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Sébastien FINARELLI, nouvel élu de la commune de LA GRAND'CROIX (suppléant) au sein du syndicat intercommunal des tennis.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président a proposé Monsieur Gérard VOINOT comme secrétaire de séance.

Monsieur Gérard VOINOT est désigné secrétaire de séance à l'**UNANIMITE**.

Votants : Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

2 - APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 22 novembre 2022 a été proposé à l'approbation du Comité.

Le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2022 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Votants : Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

3 – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Comme évoqué en préambule de la séance du Comité Syndical du 22 novembre 2022, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

Monsieur le Président a exposé que la Trésorerie de Saint-Chamond l'a alerté du fait que le Syndicat intercommunal des Tennis du Dorlay n'avait pas la Trésorerie nécessaire pour acquitter la facture correspondant aux travaux d'éclairage des terrains de tennis qui ont fait l'objet de réfection complète.

Monsieur le Président a expliqué que la Ligne de Trésorerie est une opération de crédit à court terme qui permet de répondre à vos besoins de gestion de trésorerie, sur une durée limitée au maximum à 364 jours.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2., L5211.9 et L5211.10,

VU les statuts du Syndicat intercommunal des tennis du Dorlay,

VU la délibération du conseil syndical portant élection de Monsieur Jean-François SEUX comme Président.

Considérant qu'il convient de contracter une ligne de trésorerie pour assurer les besoins en trésorerie du budget du Syndicat intercommunal des Tennis du Dorlay.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat du Crédit Mutuel,

Article 1 : Objet du contrat

Une ligne de trésorerie utilisable par tirage serait souscrite auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 20 000.00 €.

Cette ligne de trésorerie est destinée à assurer les besoins en trésorerie du budget du Syndicat intercommunal des Tennis du Dorlay

Article 2 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

Ligne de trésorerie utilisable en une seule fois.

Montant maximum : 20 000,00 €

Durée maximum : 364 jours

Taux d'intérêt : 2,50 %, soit un montant total d'intérêts de 500 € (dont TEG estimatif 3.02 %)

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital et des frais aura lieu le 30 novembre 2023.

Date de prise d'effet du contrat ; 1^{er} décembre 2022

Date d'échéance du contrat : 30 novembre 2023

Garantie : Néant

Frais de dossier : 100 €

Il a été proposé :

- de souscrire une ligne de Trésorerie de 20 000 euros auprès du Crédit Mutuel à un taux de 2,5 % et 100 € de frais de dossier, pour une durée de 364 jours ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la ligne de Trésorerie.

Monsieur le Président précise que le syndicat ne perdra que la valeur des intérêts mais cette opération permettra de percevoir l'intégralité des subventions prévues par nos différents financeurs.

Votants : Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

4 – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18 heures 45.

Le Président,

Jean-François SEUX



Le Secrétaire,

Gérard VOINOT



